



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

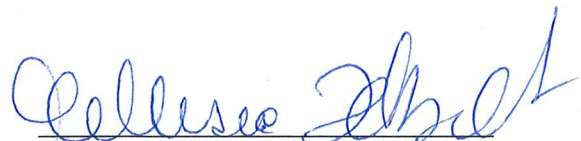
**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance du 13 avril 2026, le Conseil de la Municipalité d'Albertville a procédé à l'adoption du règlement numéro 2026-02 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments permettant à la municipalité de mieux contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire. Aussi, il modifie la liste des bâtiments assujettis au règlement sur la démolition d'immeuble numéro 2023-01.

La MRC de La Matapédia a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 4 juin 2026 date à laquelle il est entré en vigueur.

Celui-ci est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1058, rue Principale à Albertville, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 15 JUIN 2026

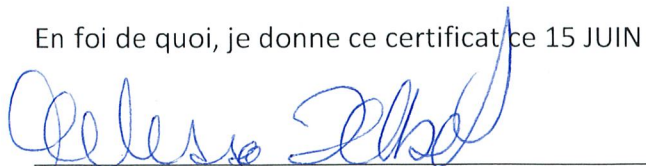
  
Mélissa Hébert, directrice générale  
et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/ greffière -trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité, le 15 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 JUIN 2026.

  
Mélissa Hébert, directrice générale  
et greffière -trésorière